

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01052

Numéro SIREN : 852 492 420

Nom ou dénomination : 2NBD

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/014697

Désignation de l'entreprise		SAS 2NBD		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		6 RUE MOLINA		42000 ST ETIENNE	
Numéro SIRET *		8 5 2 4 9 2 4 2 0 0 0 0 1 7			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 0 0 6 2 0 2 2		3 0 0 6 2 0 2 1		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
Total I (5)		044	048					
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062	448 718		448 718	2 595 507	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	577 342		577 342	1 373 096
		Autres * (3)	072	074	141 004		141 004	194 930
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	173 024		173 024	79 946	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	Total II	096	098	1 340 088		1 340 088	4 243 479	
	Total général (I+II)	110	112	1 340 088		1 340 088	4 243 479	

PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
		1	2	1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000		1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)	132			
	Report à nouveau	134	(86)		(19)
	Résultat de l'exercice	136	124 724		(68)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	125 638		914
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 007 642		1 270 031
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	172	206 809		294 039
	Produits constatés d'avance	174			2 678 495
	Total III	176	1 214 450		4 242 565
Total général (I + II + III)		180	1 340 088		4 243 479

RENOUVELLEMENTS		RENOUVELLEMENTS	
(1)	(2)	(3)	(4)
Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		Dont dettes à plus d'un an
Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *
Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 340 088.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 807 295.00 Euros et dégageant un bénéfice de 124 724.18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

ANNEXE

Exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 547
Dettes fiscales et sociales	1 357
Total	76 904

SAS 2 NBD
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : Saint Etienne (42000)
6 rue de Molina
852 492 420 R.C.S. Saint Etienne

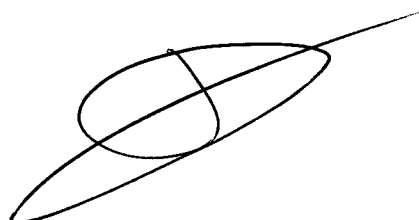
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIÉES

DU 8 NOVEMBRE 2022

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 30 JUIN 2022

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

•

DU 8 NOVEMBRE 2022

	1	2	3	4	5	6	7
Mon	Mon	Tue	Tue	Wed	Wed	Thurs	Thurs
	1	2	3	4	5	6	7

LE 30 JUIN 2022

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats proposée par le Président et décide en conséquence, d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022, s'élevant à 124.724,18 € :

SOIT	124.724,18 €
------------	--------------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédents celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'assemblée.

LE PRESIDENT,

